



Ville de
MONT-TREMBLANT

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR D'UN RÈGLEMENT

PRENEZ AVIS QUE le conseil d'agglomération a adopté lors de la séance extraordinaire du 22 juin 2026 le règlement suivant :

- **Règlement (2026)-A-93** concernant le service de transport en commun de personnes

L'entrée en vigueur de ce règlement est en date de la présente publication.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement en communiquant avec le Service du greffe et des affaires juridiques au 819 425-8614 ou au greffe@villemont-tremblant.qc.ca.

Donné à Mont-Tremblant, ce 24 juin 2026.

Claudine Fréchette, greffière